3

MA LABELLISATION
EN 3 ÉTAPES SIMPLES

ÉTAPE 1

Je dépose le formulaire complété sur la plateforme dédiée.

ÉTAPE 2

Mon dossier est instruit dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la réception d'un dossier complet.

ÉTAPE 3

Si mon projet est labellisé :

- Je reçois un mail de confirmation ;
- J'ai accès à des ressources et à un kit de communication ;
- Je reçois les indications pour solliciter une aide financière.

J'AI ALORS TOUTES LES CARTES EN MAIN POUR INFORMER, FORMER ET PROTÉGER MA COMMUNAUTÉ.

Si mon projet est désigné lauréat de la « Journée Nationale de la Résilience », je suis contacté pour la remise des prix lors d'une cérémonie pour que mes actions puissent bénéficier d'une visibilité nationale !

Pour mieux connaître les risques sur le territoire et près de chez vous : GEORISQUES.GOUV.FR

Retrouvez l'ensemble des actions près de chez vous sur la carte interactive : CARTE-JNR.FR

Pour vous préparer à faire face aux risques majeurs, retrouvez LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ (PIMS)

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

GUIDE PRATIQUE

POUR PASSER À L'ACTION

JE M'INFORME, J'AGIS, JE ME PROTÈGE

FACE AUX RISQUES
AGISSONS
BIEN PRÉPARÉS, BIEN PROTÉGÉS

Incendies, inondations, tempêtes...

Des événements déjà présents en France et qui s'intensifient avec le changement climatique.

Des événements pouvant générer accidents et pollutions industriels et altérer notre environnement.

Des événements qui ont un vrai impact sur notre vie quotidienne.

Des événements de plus en plus puissants et récurrents.

Des événements qui nous donnent l'impression d'être impuissants...

Mais nous pouvons agir face aux risques !

Nous pouvons agir en nous informant sur les risques de notre région.

Agir en nous formant aux bons réflexes. Ceux qui sauvent.

Agir en nous protégeant grâce aux recommandations des secours pour que leurs interventions soient plus efficaces.

Nous pouvons tous faire face et devenir acteurs de notre sécurité.

Parce que si nous sommes bien préparés, nous serons bien protégés.

FACE AUX RISQUES, AGISSONS

RENDEZ-VOUS LE 13 OCTOBRE

Chaque année, un nouvel appel à projets est lancé pour soutenir toutes les institutions publiques, les acteurs privés ou les structures associatives souhaitant organiser des actions de sensibilisation sur les risques naturels et technologiques. Les projets ainsi labellisés se dérouleront tout au long de l'année, avec un point d'orgue le 13 octobre grâce à la « Journée Nationale de la Résilience ». Cette démarche « Face aux risques, agissons » est portée par le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Transition écologique. Depuis 2022, plusieurs centaines de milliers de citoyens ont bénéficié des actions labellisées et ont été sensibilisés aux risques majeurs, tant en France hexagonale que dans les Outre-mer.

5 BONNES RAISONS DE FAIRE LABELLISER SON PROJET

Je suis référencé pour bénéficier d'une visibilité nationale

Une carte interactive a été créée pour référencer les projets labellisés tout en les géolocalisant : https://carte-jnr.fr/

Je dispose d'outils de communication

Les projets ayant obtenu la labellisation peuvent utiliser le kit de communication officiel mis à la disposition des organisateurs.

Je peux bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière

Pour faciliter l'émergence de projets portés par des candidats dotés de moyens limités, un accompagnement par le référent territorial et une aide financière pourront être demandés par le porteur de projet labellisé.

Je peux devenir lauréat de la « Journée Nationale de la Résilience »

En France hexagonale comme dans les Outre-mer, des prix seront attribués à des projets emblématiques, afin de saluer les initiatives les plus innovantes et les plus qualitatives.

Je deviens acteur de la résilience de la population

La labellisation me permet de créer des partenariats et de faire grandir mon audience pour diffuser la culture du risque.